

OPINION

Une directive qui promet le protectionnisme culturel

■ L'UE veut imposer aux fournisseurs de contenus audiovisuels un quota obligatoire de trente pour cent de productions européennes.

Bill Wirtz

Analyste pour le Consumer Choice Center

Le Parlement européen demande un quota obligatoire de 30 pour cent de productions européennes imposé aux fournisseurs de contenus audiovisuels. Ce taux dépasse les 20 pour cent que proposait la Commission. Nous devons être clairs sur la nature de cette proposition: il s'agit d'une poussée importante du protectionnisme culturel.

Ce qu'il faut tout d'abord comprendre, c'est que les projets politiques ne sont généralement pas jugés sur la pertinence de la proposition, mais par la personne qui l'a proposée. Prenons l'exemple des quotas existant pour la radio en France: 35 pour cent de toute la musique diffusée sur les stations de radio françaises doit être dans la langue du pays. Ce qui, au passage, nous amène à écouter en boucle les mêmes musiques en permanence sur la plupart des ondes.

Ces réglementations ont été introduites par les principaux partis politiques de droite et de gauche, mais il ne serait guère controversé de prétendre que si Marine Le Pen les avait suggérées, cette politique serait qualifiée, à juste titre, de nationalisme.

Pour des raisons peu claires, les législateurs de l'UE échappent à ce jugement. Mais sur quelle base pourrait-on, au sein de l'Union européenne, faire valoir que la consommation de contenus audiovi-

suels européens est en quelque sorte préférable à un film sud-africain ou à une chanson malaisienne? La législation proposée ne dit certes pas "moins de contenu africain", mais c'est globalement ce qu'elle fait. En faisant une loi faussement positive ("plus de contenu européen") elle signifie réellement qu'elle veut moins de productions étrangères.

Le problème essentiel est que dans l'Union européenne, on part du principe que les politiciens sont chargés de choisir ce que nous devrions écouter et regarder, et cette affirmation en soi est pour le moins inquiétante.

Il y a un an, c'étaient les ministres du Conseil de l'UE qui ont soutenu l'idée d'exiger que les fournisseurs de contenus audiovisuels incluent au moins 30% de productions européennes sur leurs plateformes. Cela signifie que les fournisseurs comme Amazon, Google Play, iTunes ou Netflix devraient inclure des contenus que l'UE juge suffisamment "européens". Il est pour l'heure difficile de dire ce que cela implique réellement. Les spécificités quant au degré d'européanité d'un film pour pouvoir bénéficier de ce quota ne sont pas encore connues à l'heure actuelle.

Stéréotypes

Ce qu'il se passe réellement c'est que les films européens, largement

subventionnés, ne sont pas repris par Netflix non pas parce qu'ils ne sont pas américains mais parce qu'ils ne sont pas à la hauteur des attentes du public. Les rares films européens qui réussissent sont ceux qui traitent de stéréotypes, comme *Amélie*, ou lorsqu'ils reprennent des événements historiques, joués dans des lieux authentiques. D'un autre côté, ces films ne sont considérés comme des succès que parce qu'ils se sont bien comportés au box-office américain.

L'Europe produit des feuilletons épouvantables et des événements désolants, dont les seuls aspects positifs sont généralement repris du cinéma américain. Imposer leur consommation ne changera rien à cette réalité!

Cela ne veut pas dire que la créativité ne peut s'améliorer, mais plutôt qu'aucun quota et aucun commissaire de l'UE ne peut changer la situation par ce genre de mesures. En fait, c'est tout le contraire qui se produit: les quotas nationalistes incitent les artistes à produire un contenu médiocre, sans rien apporter de valeur à l'Europe et à ses créateurs. La stratégie du protectionnisme ou du subventionnement n'est pas celle qui a créé Hollywood. Il serait temps que les hommes politiques en prennent conscience, au lieu de tenter vainement d'attirer les faveurs du lobby de l'audiovisuel en imposant aux citoyens leurs produits.